

Règlement du concours « Mathématiques hors les murs » 2025

À l'occasion de la 14^e édition de la Semaine des Mathématiques, l'académie de Rennes propose aux professeurs du 1^{er} et du 2nd degré de faire participer des classes ou clubs au concours de réalisations « Mathématiques hors les murs ».

Les enseignants souhaitant participer avec leurs groupes d'élèves peuvent s'inscrire en ligne sur la plateforme ADAGE. Les photos et/ou vidéos des productions seront transmises au plus tard le 31 mars 2025 minuit.

Toute participation au concours vaut acceptation du règlement suivant.

Article 1 – Objet du concours

Ce concours gratuit a pour but de valoriser les actions réalisées dans l'académie de Rennes lors de la semaine des mathématiques 2025.

Les participants proposeront une photo (éventuellement accompagnée d'une vidéo) et un texte explicatif d'une dizaine de lignes présentant un projet, une séance ou une réalisation menée par la classe ou le groupe d'élèves sur la thématique « Mathématiques hors les murs » à l'occasion de la semaine des mathématiques 2025. Cette réalisation peut revêtir diverses formes : œuvre mêlant arts et mathématiques, élèves en action sur un projet mathématique ou une séance de classe menée en extérieur...

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert aux élèves des écoles, des collèges et lycées publics et privés sous contrat de l'académie de Rennes. Les photos et vidéos ainsi que les textes qui les accompagnent devront être réalisés dans le cadre d'un projet de classe ou d'une activité de groupe, qui pourra impliquer éventuellement plusieurs enseignants dans un cadre pluridisciplinaire. **Une seule photo et une seule vidéo par classe pourra être envoyée pour concourir**, un vote au sein de la classe permettant éventuellement de sélectionner l'image retenue.

Pour participer avec leurs groupes d'élèves, les enseignants responsables doivent s'inscrire via **ADAGE avant le 10 mars 2025**.

Les participants acceptent que leur photo ou vidéo puisse être librement utilisée par le rectorat pour des actions de communication et de promotion de la culture mathématique.

Les participants qui transmettront des photos ou vidéos faisant apparaître des personnes devront certifier que l'établissement a recueilli les autorisations de droit à l'image des personnes concernées pour publication sur le site www.pedagogie.ac-rennes.fr et la plateforme ToutaPod pour les vidéos pendant une durée de 5 ans.

Les projets présentés doivent être libres de tout droit de propriété intellectuelle. Le participant s'engage en cas d'emprunt à une œuvre préexistante appartenant à un tiers, à en avoir été préalablement autorisé par l'auteur ou par les ayants-droits de l'œuvre concernée. En cas de litige, la personne ou le collectif qui aura présenté le projet seront tenus pour responsables.

Article 3 – Modalités techniques

Les photos devront être au format paysage 4 : 3 et transmises via Filesender ; leur téléchargement devra être actif jusqu'au 30 avril 2025. Les vidéos devront être au format paysage 16 : 9 et ne devront pas excéder une durée de 2 min. Elles seront déposées sur ToutaPod et leur lien transmis à concours.semainedesmaths@ac-rennes.fr.

Article 4 – Jury, publication des résultats

Pour désigner les lauréats, le jury sera particulièrement attentif à l'originalité de la réalisation, à son esthétique, et à la richesse de son contenu mathématique. Le texte accompagnant la photographie pourra apporter un éclairage sur ce dernier point.

Le jury sera composé de membres du comité de pilotage et d'inspecteurs du premier et second degré. Il prendra en compte le niveau de classe des participants et pourra désigner des lauréats dans les catégories « maternelle », « primaire », « collège », « lycée » et « lycée professionnel ». La décision finale sera communiquée aux enseignants responsables lundi 5 mai 2025.

Une sélection des meilleures productions sera publiée sur le site pédagogique de l'académie de Rennes et pourra faire l'objet d'expositions et de projections.

Article 5 – Prix

Tous les groupes participants recevront un diplôme de participation. Les groupes primés recevront une impression en grand format de la photographie de leur réalisation, offerte par l'académie de Rennes, ainsi que des lots fournis par nos partenaires.